

faire le reviseur; et pourquoi n'emploierait-on pas ces listes? Pourquoi changerait-on un système qui a donné une satisfaction universelle au peuple de la Confédération? Je ne puis pas voir pourquoi, à moins que le gouvernement ne veuille contrôler toute l'affaire. Je crois que c'est le but principal que le gouvernement se propose en précipitant ce bill dans la Chambre; il désire avoir le contrôle des électeurs de ce pays. Ce bill, dans mon opinion, a un mauvais titre. Au lieu d'être intitulé: "Bill concernant le cens électoral," il devrait être intitulé: "Bill pour élire des députés tories au parlement," car c'est là le but qu'on propose en le présentant, et c'est ce que l'on fera, et pour ces raisons, je m'y oppose et je voterai pour l'amendement de l'honorable député de Digby (M. Vail).

M. CAMERON (Inverness): Je devrais m'excuser de faire perdre le temps de la Chambre. Je désire seulement faire quelques remarques au sujet de ce qu'a dit mon honorable ami de la Nouvelle-Ecosse. Je ne regrette pas que l'on ait exposé à cette Chambre les systèmes électoraux des différentes provinces, car la discussion a prouvé au comité, d'une façon concluante, que l'on est beaucoup plus modéré lorsqu'il s'agit des petites provinces que lorsqu'il est question du système électoral d'Ontario. Mon honorable ami, le député de Guysboro, prétend encore que le droit de suffrage, à la Nouvelle-Ecosse, n'est pas étendu par ce bill. Le *Morning Chronicle*, l'organe du parti libéral, dans son numéro du 7 du courant, admet que c'est une extension du cens électoral à la Nouvelle-Ecosse, même une extension plus grande que celle accordée par le bill récemment présenté à la législature locale. Mais ce sur quoi je désire attirer particulièrement l'attention, c'est le sentiment très fort qui existe en cette Chambre au sujet du cens électoral. Mon honorable ami, le député de Kent, N.-B., a fait allusion à l'excitation qui existait. J'ai lu les lignes suivantes dans le *London Advertiser*, du 5 mai :

Les réformateurs de la Chambre des communes, dans leur lutte vaillante, auront les sympathies de tous les hommes intelligents. Sir John, insolent et débauché, a montré sa force brutale et s'est vanté de son pouvoir. S'il l'avait pu, il aurait écrasé le parti de la réforme, comme il aurait écrasé un serpent. Mais il s'est résigné. Il a compris que l'on pouvait employer l'intelligence contre le nombre. Les réformateurs peuvent faire retirer ce projet diabolique, et ils le feront.

De telles paroles employées par les organes d'un grand parti politique de la Confédération, sont propres à faire beaucoup de mal. De semblables appels aux préjugés du peuple ont été la cause du soulèvement dans les territoires du Nord-Ouest, et si l'on continue les appels aux préjugés dans la province d'Ontario, je crains que nous n'ayons une rébellion plus sérieuse pour nous. Non seulement l'*Advertiser* a fait appel aux préjugés du peuple d'Ontario, mais je vois dans le *Globe* de Toronto du 2 mai les lignes suivantes :

Il est difficile de dire ce qui se passera dans les quelques heures qui vont suivre. L'indignation du peuple augmente. La vaillante phalange d'Ottawa ne restera pas sans appui. Elle a les sympathies de tous les hommes respectables du pays, conservateurs et libéraux. L'opinion publique pouvait appuyer l'envoi à Ottawa d'une délégation de cinq mille citoyens chargés d'empêcher, par tous les moyens constitutionnels, l'injustice que l'on cherche aujourd'hui à commettre.

Si l'on faisait de semblables appels aux habitants des provinces maritimes, l'on briserait la Confédération, je le crains; mais il semble que l'on ait eu l'habitude, dans le passé, d'agir ainsi dans les anciennes provinces du Canada. Autrefois, ces appels ont eu le résultat de rendre impossible le gouvernement du Canada sous l'union du Haut et du Bas-Canada, et à moins que ces appels aux préjugés du peuple ne soient arrêtés par ceux qui le représentent au parlement fédéral, je crains que l'existence de la Confédération ne soit en danger.

La raison pour laquelle je suis heureux que les systèmes des différentes provinces soient soumis à l'examen de cette Chambre, c'est simplement parce qu'il existe entre eux une différence très sensible. Je vois que le bill actuel est discuté au point de vue sous lequel chaque membre de la

Chambre devrait discuter. Avant que le principe d'un cens électoral pour les différentes provinces, distinct de celui de toute la Confédération, ne fût admis, je m'imaginai qu'il y avait seulement sept circonscriptions électorales dans ce pays, Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Édouard, le Manitoba et la Colombie-Britannique. S'il y avait une seule raison pour démontrer qu'il nous faut absolument un système électoral sous le contrôle du parlement fédéral, nous l'aurions dans le fait de l'excitation qui a régné en cette Chambre durant la discussion qui a eu lieu à propos de ce projet. Chaque représentant maintient ses opinions sur la question de savoir qui devra avoir et qui ne devra pas avoir le droit de suffrage, qui devra avoir et qui ne devra pas avoir ce droit dans son propre comté. Bien que nous différions d'opinions au sujet des qualités requises pour être électeurs, je pense que nous devrions, en hommes intelligents, admettre que la Confédération devrait avoir le contrôle de son propre cens électoral. Je dirai que, pour le conseil municipal, tout sujet anglais intelligent, de plus de 21 ans, soumis à la taxation par les conseils municipaux, devrait avoir le droit de suffrage pour les membres des conseils municipaux; pour la même raison, je devrais dire que chaque personne qui est immédiatement ou médiatement taxée par la législature locale, devrait avoir le droit de voter à l'élection des députés aux législatures locales; et, pour la même raison, je devrais considérer qu'il n'est que juste et raisonnable que tout homme taxé par le parlement fédéral, âgé de plus de 21 ans, et sujet anglais, devrait avoir le droit de voter à l'élection des députés à ce parlement. Mais que nous différions ou non d'opinions sur cette question, nous devons tous admettre que cette Chambre doit avoir le contrôle absolu du système électoral pour le parlement fédéral. Mon honorable ami le député de Digby (M. Vail) a établi une comparaison entre le bill du cens électoral adopté récemment par la législature locale, durant la dernière session, et le bill qui nous est aujourd'hui soumis: Je prétends que cette comparaison-là n'est guère juste. Il aurait dû établir une comparaison entre ce bill et celui en vertu duquel les députés de la Nouvelle-Ecosse ont été élus, en 1882, à la Chambre des communes. S'il compare le projet maintenant soumis à la Chambre avec le bill du cens électoral de 1882, en vertu duquel nous avons été élus à ce parlement dans les différents comtés de la Nouvelle-Ecosse, il constatera que ce bill étend considérablement le droit de suffrage dans cette province. Je n'hésite pas le moins du monde à dire que, dans mon comté, ce bill étend le droit de suffrage à 750 personnes, au moins, si nous le comparons avec la loi électorale de 1882.

Mon honorable ami le député de Digby a dit que les membres de cette Chambre devraient se présenter devant les mêmes électeurs qui les ont élus. Je me permettrai de demander: Comment est-il possible que nous, qui avons été élus d'après le système électoral de 1882, lequel diffère beaucoup de celui qui existe aujourd'hui dans la Nouvelle-Ecosse, comment est-il possible, dis-je, que nous retournions vers les mêmes électeurs? L'honorable député doit savoir que le droit de suffrage est aujourd'hui beaucoup plus étendu qu'en 1882, et que, même aujourd'hui, il est impossible que nous soyons certains de nous présenter devant les électeurs qui ont à l'heure qu'il est le droit, en vertu d'un bill très anormal, d'élire des députés venant de la Nouvelle-Ecosse.

Je n'ai que quelques mots à ajouter relativement à certains commentaires faits à propos de mon premier discours par mon honorable ami, le député de Queen, I.P.E., le 5 du courant. L'honorable député a dit que j'avais déclaré que l'objet du bill n'était pas du tout d'établir l'uniformité. (Voir *Débats*, page 1812). Il m'est impossible de voir comment il a pu me prêter de telles paroles. Je vais lire les paroles que j'ai prononcées. (Voir *Débats*, page 1684.)

J'ai écouté aussi avec beaucoup d'attention et de patience mon honorable ami le député de Bothwell (M. Mills), qui a